Atelier du Parquet
CRÉATEUR D'AMBIANCE DEPUIS 1976

PROTOCOLE D'INSTALLATION DE LAMES DE TERRASSE

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ
Nous sommes une entreprise soucieuse de notre avenir et de celui de la planète. C'est pourquoi nous œuvrons pour assurer le reboisement et la protection de l'environnement, en veillant à la conservation des forêts et de leur bois. **NOUS RESPECTONS LA CHAÎNE DE TRAÇABILITÉ** conformément à la réglementation EUTR.

RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE
Notre bois est acheté selon les autorisations requises par les organismes officiels compétents de chaque pays d'origine et respecte le SDR (Système de Diligence Raisonnée) de l'AEIM (Association espagnole de commerce et de l'industrie du bois), conformément à la réglementation EUTR (European Union Timber Regulation) fixée par l'Union européenne, ce qui permet d'attester de sa légalité.

CERTIFICATION FSC
Notre activité fait l'objet d'évaluations périodiques qui permettent de garantir le respect du système de la chaîne de traçabilité, selon les critères de l'organisme FSC. Code de licence : FSC- C015217.

Effectuer tout type d'installation avec **les équipements de protection individuelle** correspondants, en utilisant des machines **marquées CE** et en respectant les instructions d'utilisation des fabricants.

Les machines doivent être utilisées uniquement par un personnel qualifié, formé et autorisé, devant suivre dans chaque cas les protocoles de prévention des risques professionnels.

1 OBSERVATIONS PRÉALABLES DU BOIS EN EXTÉRIEUR

1.1 Conditions extérieures ayant des répercusssions sur le bois
1.2 Glissance
1.3 Modifications dimensionelles et de couleur

2 CONDITIONS PRÉALABLES À L'INSTALLATION

2.1 Choix de l'espèce
2.2 Conditions du support

3 SISTÈMES DE POSE

3.1 Formats et profils pour la pose
3.2 Pose des lambourdes
3.3 Sistème de pose AGRAFE VISIBLE (HH)
3.4 Sistème de pose FIXATION CACHÉE (FO)
3.5 Sistème de pose VISSÉ (S4S E4E)
3.6 Compléments décoratifs conçus pour faciliter la décoration in situ

4 EXEMPLES D'INSTALLATION

4.1 Exemples d'une mauvaise installation
4.2 Exemples d'une bonne installation

5 CONDITIONS POSTÉRIEURES À L'INSTALLATION

5.1 Recommandations générales
5.2 Protocole d'entretien

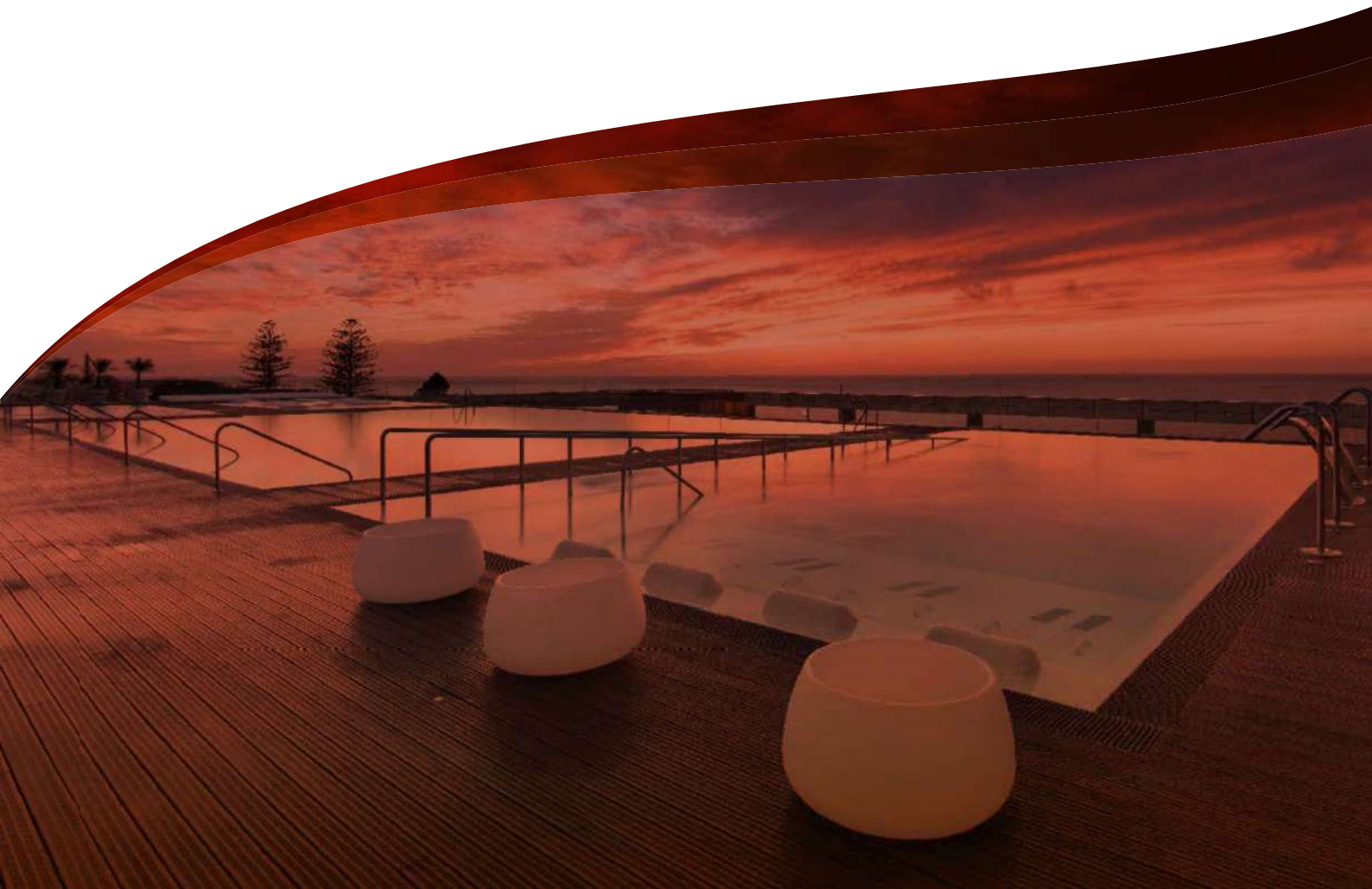

1.1 **CONDITIONS EXTÉRIEURES** AYANT DES RÉPERCUSSIONS SUR LE BOIS

Les aspects suivants sont les éléments fondamentaux à prendre en compte avant la pose d'un parquet d'extérieur :

· Les **conditions climatologiques** de la zone, et principalement l'influence du soleil et l'humidité moyenne saisonnière.

· Les **agents extérieurs xylophages** tels que les champignons et les insectes.

· **La glissance:** fréquentation par le public.

1.2 GLISSANCE

En fonction de la classe d'emploi du parquet, le Code Technique de la Construction (Código Técnico de la Edificación - CTE) exige une certaine résistance à la glissance.

Pour le parquet placé dans des zones d'extérieur ou près des piscines, le CTE exige une valeur maximale de résistance à la glissance (Rd>45), correspondante à la classe d'emploi 3. Le CTE indique également que cette classe d'emploi devra être préservée tout au long de la vie utile du revêtement.
Pour obtenir la valeur Rd, le parquet devra être soumis à un test dans ses conditions d'utilisation définitives, et ce, conformément à la réglementation UNE-ENV12633:2003. La gilssance du parquet dépendra des actions ultérieures à sa fabrication auxquelles il sera soumis, telles que le ponçage (selon la taille du grain utilisé) et l'application des huiles ou de lasures.

Quoi qu'il en soit, lorsque le parquet est mouillé à cause de la pluie ou des éclaboussures de piscines, il est nécessaire d'utiliser des systèmes antidérapants, selon les recommandations du règlement UNE 56823:2008 en matière de pose des sols d'extérieur, avec des rainurages continus ou mixtes, et ce, afin de réduire sa glissance.

Il est également important d'effectuer un nettoyage régulier du parquet afin d'éliminer les couches de poussière, ainsi que la formation des champignons qui peuvent augmenter le glissement.

1.3 MODIFICATIONS **DIMENSIONNELLES** ET DE **COULEUR**

L'exposition prolongée des parquets en bois aux agents climatiques extérieurs, essentiellement à l'action du soleil et à l'humidité, provoque le grisaillement de la surface du bois.

Il s'agit d'un mécanisme naturel de photodégradation. Toutefois, ce phénomène n'influe pas sur sa résistance mécanique, sa durabilité et ses performances à long terme : le ponçage superficiel répare le bois et lui permet de retrouver sa couleur originale. Par ailleurs, **l'utilisation de lasures et d'huiles permet de réduire ce genre de perturbations.**

Exemple de photodégradation du bois de Cumaru après 2 années d'oxydation

Les agents climatiques agissent également sur sa stabilité dimensionnelle, en provoquant des fentes superficielles. Celles-ci sont considérées comme étant réparables, si elles s'inscrivent dans certaines limites :

· Jusqu'à 300 mm de longueur individuelle ou jusqu'à la longueur totale correspondante à celle d'une pièce.
· Jusqu'à 1 mm de largeur.

· Jusqu'à 1/3 de la profondeur de la lame. Ce type de perturbations **diminuent avec l'arrosage périodique du parquet.**

Il existe un autre type de déformations qui oblige au remplacement de certaines pièces, tel que les fentes traversantes (qui s'étendent sur deux superficies), les écaillages, les roulures, etc.

Microfissures considérées comme étant normales